



Ministère de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Pêche

Pôle santé des forêts Aquitaine - Midi-Pyrénées

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine

Service régional de l'alimentation

AVERTISSEMENT SANTÉ DES FORÊTS N° 10-03

SUITES DE LA TEMPÊTE DE JANVIER 2009

INTERVENTIONS CURATIVES PROPOSÉES À LA SUITE DE MORTALITÉS PROVOQUÉES PAR LES SCOLYTES

SYMPTÔMES ET DÉGÂTS OBSERVÉS

Depuis le mois de mai, de très nombreux cas de mortalités plus ou moins massives sont signalés dans la partie du Massif Landais éprouvée par la tempête de janvier 2009.

Ces mortalités constituent dans la plupart des cas la conséquence des attaques automnales ou printanières de scolytes. Le sténographe (*Ips sexdentatus*) est de loin l'insecte le plus remarqué. L'érodé (*Orthotomicus erosus*) et l'hylésine sont également présents mais de façon plus ponctuelle. Le pissode (*Pissodes notatus*) reste rare pour l'instant.

Les symptômes observés sont différents en fonction de la période d'attaque des insectes. Les différents stades évolutifs rencontrés sont les suivants :

- Arbres présentant des aiguilles jaunes, rouges, plus ou moins desséchées et des chutes d'écorces en plaques. Les insectes sous-corticaux qui se sont développés dans ces arbres les ont abandonnés, seuls sont visibles sous écorce des systèmes de galeries vides.

- Arbres présentant des aiguilles vert - jaunâtre avec la pousse de l'année retournée vers le bas en forme de crosse. Ces arbres renferment d'importantes populations de scolytes sous la forme de larves, de nymphes ou plus rarement d'adultes pré-émergents.

- Arbres présentant un feuillage normal mais affectés de nombreuses tentatives d'attaques de scolytes. Ces tentatives d'attaques souvent localisées à la partie basse des troncs sont repérables grâce à la présence de petites pralines violacées composées de sciure et de résine. Ces tentatives d'attaques sont souvent repoussées par les coulées de résine émises par les arbres, cependant les insectes réussissent à s'installer dans les arbres les plus attaqués.

Ces mortalités sont le plus souvent observées dans des peuplements dans lesquels les chablis provoqués par la tempête n'ont pas été exploités ou exploités depuis peu de temps et parfois à proximité de piles de bois restées longtemps en bordure de parcelles. Des dégâts sont aussi constatés dans des jeunes peuplements (moins de 20 ans) peu ou pas affectés par la tempête notamment lorsque des défoliations importantes dues aux chenilles processionnaire du pin ont affaibli les arbres et les ont rendu moins résistants aux attaques de scolytes.

STRATÉGIE D'INTERVENTION

POURSUITE DE L'EXPLOITATION DES CHABLIS

Jusqu'à l'été, la priorité doit être donnée à l'exploitation, la vidange des chablis et des arbres encore verts mais qui ont été touchés par la tempête (arbres penchés et couchés au sol) afin de limiter les risques de diffusion des insectes sous-corticaux vers les arbres sur pied voisins. Ensuite le broyage des rémanents est vivement recommandé afin de limiter l'installation des petits scolytes sous les écorces fines.

MESURES CURATIVES A METTRE EN ŒUVRE

En l'absence de produits insecticides homologués dans la lutte contre les scolytes attaquant les arbres sur pied, les seules méthodes de lutte envisageables reposent sur des techniques sylvicoles. Dès la détection de mortalités il est conseillé d'exploiter les arbres morts, dépérissants et en cours d'attaque afin de réduire les populations d'insectes et de protéger ainsi les arbres vivants présents dans la parcelle. Les méthodes proposées sont légèrement différentes suivant l'âge des peuplements.

Cas des jeunes peuplements (bois non commercialisables)

Dans les jeunes peuplements où sont actuellement constatées des mortalités, les opérations suivantes sont conseillées :

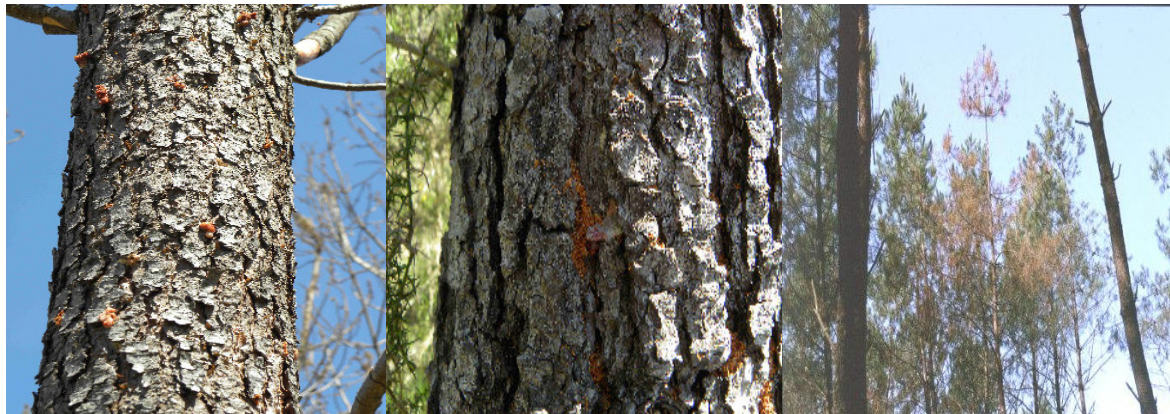
- exploitation (ou broyage direct) des arbres morts portant des aiguilles jaunes ou rouges, des arbres dépérissants dont les pousses de l'année présentent un aspect en crosse, ainsi que des arbres verts portant des tentatives d'attaques repérables grâce à la présence sur écorce de pralines violacées composées de résine et de sciure,
- broyage des arbres abattus afin d'obtenir des rémanents de faibles dimensions bien intégrés au sol dans lesquels les scolytes ne peuvent ni terminer leur développement, ni survivre.

Cas des peuplements adultes (bois commercialisables)

Dans les peuplements adultes atteints de mortalités, il est conseillé de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- exploitation des arbres morts, dépérissants ou en cours d'attaques par les scolytes (cf : symptômes jeunes peuplements) - ces arbres sont à rechercher sur l'ensemble du peuplement,
- vidange rapide des produits commercialisables,
- transport rapide des bois hors forêts ou traitement de ces bois bord de route ,
- broyage des rémanents d'exploitation qui est impératif lorsque ces derniers renferment des populations de scolytes détectables grâce à la présence sur écorce de petits tas de sciure ou de galeries sous corticales renfermant des insectes. Cette opération est également conseillée dans les autres cas afin d'éviter toutes colonisations des branches fraîches qui viennent d'être coupées

Nota : Les arbres dépérissants et attaqués par les scolytes représentent actuellement un risque potentiel beaucoup plus important que la plupart des chablis issus de la tempête de janvier 2009 qui ont déjà été utilisés par les insectes. Du point de vue de la gestion phytosanitaire l'exploitation des arbres morts sur pied et/ou scolytés semble prioritaire et doit donc être privilégiée.



Symptômes d'attaques de scolytes sur pins.

Mesures de prévention dans les peuplements

Il est nécessaire de surveiller attentivement les peuplements au stade du dépressage ou de la première éclaircie et de reporter ces interventions lorsque cela est possible.

Dans les peuplements dépressés au cours du printemps, il est vivement conseillé de broyer les arbres abattus et lorsqu'ils sont colonisés par les insectes sous corticaux, ce broyage est obligatoire. Les attaques de scolytes sont repérables grâce à la présence sur écorce de petits tas de sciures et à l'observation sous écorce de galeries renfermant des insectes adultes ou des larves.

Il est conseillé d'éviter de réaliser des dépressages (notamment les deuxièmes dépressages) au moins pendant la saison estivale de juin à fin septembre. S'il n'est pas possible de retarder cette intervention, il est indispensable de prévoir le broyage des arbres abattus dès la fin des travaux de dépressage.

Dans ce contexte de crise, il est également recommandé de prévoir le broyage des rémanents de coupe après la réalisation d'éclaircies. De même il est préférable d'éviter les élagages qui dans certains cas favorisent l'installation des scolytes.

Pour de plus amples informations ou pour un diagnostic personnalisé et plus précis, contacter le Correspondant-Observateur du Département Santé des Forêts de votre secteur.

AV 10-03